LES 6 MILES DE CORMONT

RÈGLEMENT DE LA COURSE PÉDESTRE - 16 SEPTEMBRE 2023 (Départ 15h30)

Article 1 : Organisateur
Les 6 Miles de Cormont est une course pédestre organisée par le **Nouveau Club Cormontois de course à Pied** (association loi de 1901), vous pouvez contacter l'organisateur à l'adresse 6miles.cormont@gmail.com.

Article 2 : Date, horaire, circuit
L'épreuve se déroulera le **16 septembre 2023 à 15h30**.
Elle a lieu principalement dans les prairies, chemins, bois et routes de la commune de Cormont et ses environs. Le parcours de « 6 Miles » soit 9,66 km se déroule sous forme d'une première boucle au terme de laquelle un passage sur la ligne de départ aura lieu puis le parcours s'enchaine avec deux autres boucles pour rallier l'arrivée (soit au total deux passages sous l'arche de l'arrivée). Des obstacles naturels seront présents sur le parcours cependant un itinéraire « bis » sera proposé aux coureurs en cas de difficultés manifestes à les franchir. Les coureurs doivent respecter le sens de la circulation et rester obligatoirement sur la partie droite de la chaussée. De l'eau sera proposée sur le parcours et un ravitaillement aura lieu sur la zone d'arrivée.

Deux courses enfants seront également proposées le **16 septembre 2023 à partir de 14h** avant le départ de la course des 6 Miles.

Article 3 : Participation
3.1 L'épreuve est ouverte à tous à partir de la catégorie Cadet, licenciés ou non.
3.2 Les mineurs nés avant le 31/12/2007 peuvent s'inscrire. Une autorisation parentale sera à présenter sur place.
3.3 Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire:
- Soit de la licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé, FSGT Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie. Aucun autre document ne peut-être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Inscription
L'inscription se fait individuellement sur chronopale.fr via le lien https://www.njuko.net/6milescormont2023/select_competition ou le jour de la course avec une majoration tarifaire. Il sera possible de constituer une équipe de 4 coureurs pour faire partie du classement par équipe lors de l'inscription sur internet ou sur place.

- Tarif Chronopale à partir du 1er juin 2023 : 11€ (11€ + 1 € de frais de gestion)
- Tarif sur place : 13€ (12€ + 1 € de frais de gestion)

Article 5 : Cession de dossard et remboursement
Chaque engagement est personnel, ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance et certificat médical/licence du remplaçant à la remise du dossard, avant la course. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 : Assurances
Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'AXA Assurance pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou de séquelle ultérieure à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7 : Sécurité
La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires.
Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Un numéro de téléphone d'urgence vous sera communiqué lors du retrait des dossards.

Article 8 : Chronométrage
Le chronométrage est assuré par la société Chronopale via des puces électroniques fixées sur le dossard. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 9 : Classements et récompenses
Un classement général (scratch) et un classement par catégorie seront établis lors de la remise des prix. Les premiers de chaque catégorie seront récompensés.

- Cadets filles et garçons : 2006 - 2007
- Juniors hommes et femmes : 2004 - 2005
- Espoirs hommes et femmes : 2001 à 2003
- Seniors hommes et femmes : 1989 à 2000
- Masters hommes et femmes : 1988 et avant
- Equipes de 4 mixtes ou non

Le classement par équipe est établi sur l'addition des 4 « chronos » individuels, les 4 coureurs doivent impérativement terminer l'épreuve pour que l'équipe soit classée.

Article 10 : Publication des résultats
Les résultats seront publiés sur le site internet chronopale.fr.

Article 11 : Courses enfants
Deux courses enfants seront proposées à partir de 14h. L'inscription est gratuite et a lieu sur place avec remise de dossard avant le départ des courses enfants. Une autorisation parentale sera exigée. Ces deux courses font l'objet d'un classement par ordre d'arrivée et ne sont pas chronométrées.

- **Course 7 - 11 ans : Départ 14h15**
  Enfants nés entre le 01/01/2016 et le 31/12/2012 (une pièce d'identité ou justificatif pourra être demandé.)
- **Course 12 - 15 ans : Départ 14h40**
  Enfants nés entre le 01/01/2011 et le 31/12/2008 (une pièce d'identité ou justificatif pourra être demandé.)

Article 12 : Charte du coureur - FAIR PLAY ET RESPECT
Chaque participant devra prendre le départ dans le meilleur esprit sportif.
Il s'engage, en s'inscrivant à l'épreuve :

- A prendre connaissance du règlement
- A porter assistance à un autre concurrent en cas d'accident (jusqu'à l'arrivée des secours)
- A respecter l'itinéraire de l'épreuve, l'environnement et la propreté des lieux
- A respecter les signaleurs de course et tous les membres de l'organisation

Article 13 : Droit à l'image
Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 14 : Annulation intempéries
L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation sur requête de l'autorité administrative. D'autre part, les engagements restent acquis aux organisateurs, aucun remboursement possible en cas de désistement des coureurs. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'horaire ou d'annuler l'épreuve.

Article 15 : Force majeure
En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. En cas d'annulation de la manifestation le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.